



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018 à 17h30

Date de la convocation : Vendredi 06 avril 2018

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1. **PLAGES CONCÉDÉES DE L'ARGENTIÈRE, MIRAMAR ET TAMARIS : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNE EN TANT QUE CONCESSIONNAIRE.**
2. **VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL.**
3. **CONVENTION DE SERVITUDE A INTERVENIR ENTRE LA SOCIÉTÉ ENEDIS ET LA COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES (QUARTIER LA POMPE)– AUTORISATION DE SIGNATURE.**
4. **INSTITUTION DE L'AUTORISATION PREALABLE DE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION DANS LA COMMUNE.**
5. **REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE.**
6. **CONCOURS LOCAL « VILLE EN FLEURS 2018 » - DETERMINATION DU MONTANT DES LOTS.**
7. **PROGRAMME COMPLET PAPI COTIERS DES MAURES : APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE.**
8. **ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ AUX AGENTS DES SERVICES FISCAUX.**
9. **INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS.**

II - TRAVAUX – URBANISME – FONCIER :

10. **ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU DEPARTEMENT.**
11. **PLAGE DE L'ARGENTIERE- AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION.**

III - FINANCES – BUDGETS :

12. **FIXATION DES TAUX 2018 DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE.**

13. BUDGET COMMUNAL :

- REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017.
- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018.

14. BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT :

- REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017.
- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018.

15. BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU POTABLE :

- REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017.
- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018.

16. BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

- REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017.
- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018.

17. BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES :

- REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017.
- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018.

18. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2018 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A LA C AISSE DES ECOLES.

19. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2018.

IV - QUESTIONS STATUTAIRES RELATIVES AU PERSONNEL :

20. CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

21. CONVENTION ENTRE LE SDIS DU VAR ET LA MAIRIE DE LA LONDE LES MAURES RELATIVE À LA DISPONIBILITÉ DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL.

V - QUESTIONS DIVERSES :